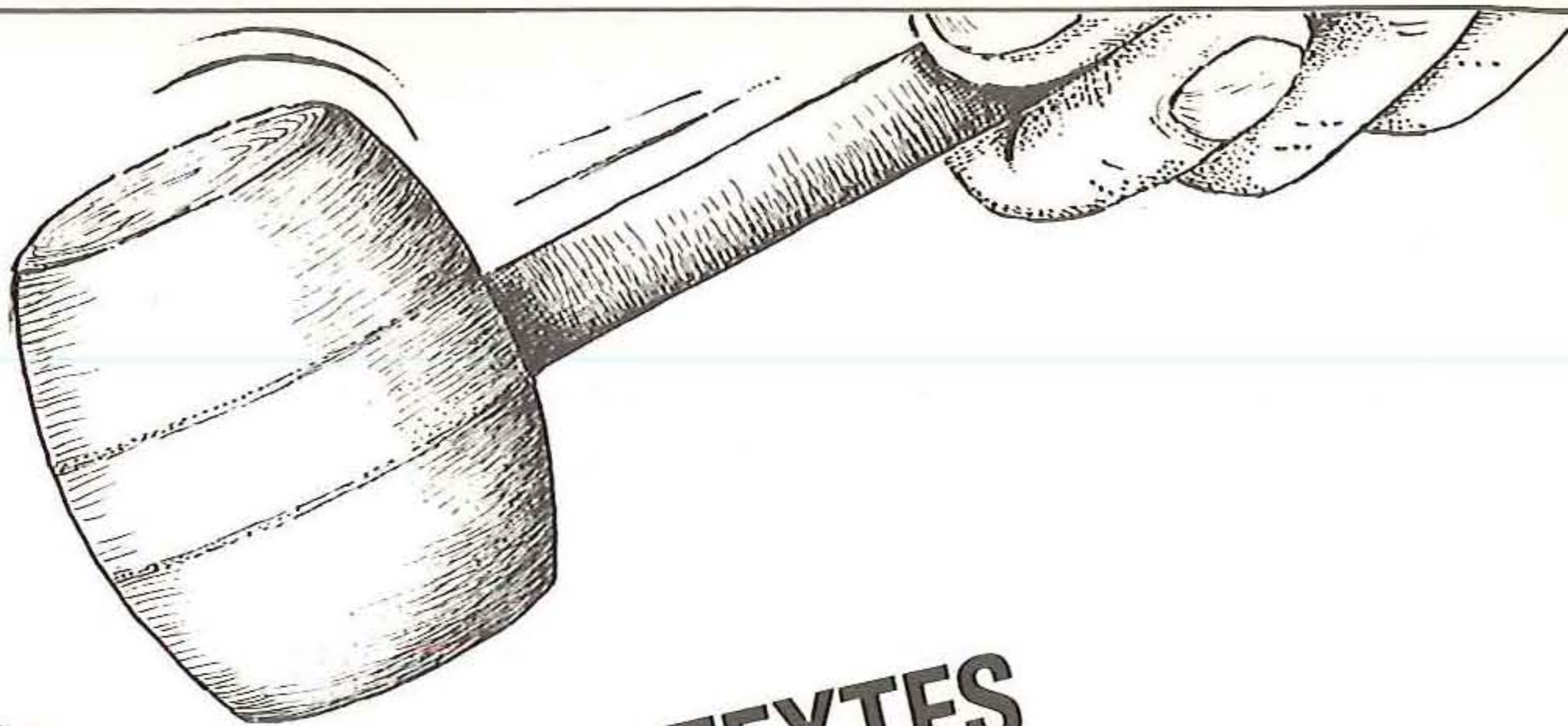




CE NE SONT PAS LES TEXTES QUI FONT LA RÉPRESSION

Le juge Bidalou a été suspendu de ses fonctions auprès du tribunal d'instance de Hayange, le 16 juillet 1980. Le 7 octobre 1980, il est passé devant le rapporteur du Conseil Supérieur de la Magistrature. Dans le cadre du projet Peyrefitte, pour la première fois, un juge est menacé de radiation.

Peyrefitte n'a sans doute pas toléré l'indépendance de Bidalou qui entend juger dans le cadre de la loi, selon son intime conviction. Mais comme cette indépendance ne peut lui être ouvertement reprochée, on l'accuse de mettre la justice sur la place publique, de publier certains de ses jugements dans la presse, d'avoir une audience non-stop dans l'affaire SONACOTRA, de critiquer le gouvernement.

C'est vrai que, pour le juge Bidalou, la justice rendue au nom du Peuple Français devrait être l'affaire de tous. Aussi l'Indépendance de la Justice qu'il revendique ne signifie plus celle du juge drapé dans la dignité, hors d'atteinte du public, mais, au contraire, celle d'un homme qui connaît et prend en considération les problèmes dans lesquels évoluent les justiciables, pour mieux les comprendre et pour moins mal les juger. D'où les « attendus » de ses jugements qui font sans cesse état de la crise en Lorraine comme cadre des affaires sur lesquelles il a à statuer.

C'est pour cela que tout en appliquant la loi à laquelle il se réfère, comme tout autre juge, ses jugements, dans leurs résultats, ne sont pas toujours conformes à ce qu'en attendent la hiérarchie judiciaire et le gouvernement.

Mais justement l'Indépendance de la Justice que Bidalou revendique est celle par rapport au pouvoir, qui lui semble être une garantie essentielle des droits des citoyens et de la démocratie dans une société. Si cette indépendance n'existe pas toujours en fait, est-ce une raison pour ne pas la défendre en droit ?

Beaucoup de gens comprennent d'ailleurs que les libertés en France sont menacées dans cette affaire, c'est pour cela qu'outre le comité de défense de Hayange, d'autres comités se forment : dans le Nord, avec comme noyau les gens de Bruay-en-Artois, à Paris, Lyon, Strasbourg, à Thionville, Metz, Nancy. Le Syndicat de la Magistrature entend participer à son soutien. L'I.C.E.M. qui se bat pour instaurer la démocratie dans l'école et se heurte à la hiérarchie qui impose ses normes anti-démocratiques et qui tente d'invalider les enseignants déviants par des pratiques du genre des interdictions professionnelles peut se reconnaître dans l'analyse du juge Bidalou.

M.-N.B.

Interview du juge Bidalou le 19 septembre 1980

par Denis MORIN
et Marie-Noëlle BONNISSEAU

Denis Morin. — On constate actuellement un accroissement de la répression dans l'enseignement ; il semble que la justice n'échappe pas actuellement à ce climat de plus en plus répressif ?

Le juge Bidalou. — C'est vrai qu'on peut constater qu'il y a eu plus de répression chez les magistrats en dix ans

qu'en cent cinquante ans. Il y a une escalade, puisque l'Etat est amené maintenant à sanctionner les magistrats pour la motivation de leurs décisions (c'est mon cas), en leur reprochant par exemple de critiquer le gouvernement ou en les traitant d'insolents.

Comment se fait-il que le pouvoir éprouve le besoin de sanctionner les magistrats ? Depuis cinq ans on assiste à une volonté de reprise en main de la magistrature en attaquant sa tradition, son statut et son rôle constitutionnel.

Or la magistrature est une institution qui a une certaine autonomie par la force des choses, sinon la justice ne serait plus qu'un appareil d'état et il n'y aurait pas de justice. Mais cette autonomie-là

qui dérange un pouvoir inquiet sur son avenir et qui a besoin de contrôler tout ce qui se passe dans la société. Le pouvoir veut programmer tout ce qui peut arriver dans la décision judiciaire, il veut hiérarchiser la conscience des magistrats et normaliser leur façon d'analyser une décision juridique. A partir du moment où la justice c'est le débat, c'est l'événement, où tout à coup on peut changer la façon de voir un problème, le pouvoir immédiatement veut reprendre en main ce qui se passe.

Marie-Noëlle Bonnisseau. — Comment s'inscrit le projet Peyrefitte dans cette volonté du pouvoir de tout contrôler ?

Le juge Bidalou. — Cette volonté s'est déjà manifestée dans les décisions prises au niveau de la formation et du recrutement des juges. L'Etat cherche à hiérarchiser l'organisation judiciaire.

On pourrait parler aussi du juge de Tribunal d'Instance ; c'est un juge qui est tout seul et qui a une compétence propre ; c'est une tradition et une nécessité pour la justice, mais cela ne plaît pas au pouvoir. De même, le statut du parquetier qui mène l'action publique, c'est toujours un magistrat, mais il tend à devenir un fonctionnaire.

Si on reporte cela au niveau de la société, c'est évidemment la crise sociale et économique qui apparaît ; la solution qui s'offre alors au pouvoir est de faire passer cette crise dans la crise des institutions. C'est bien l'analyse qu'a faite la Trilatérale (1) sur la démocratie, à l'époque actuelle : la démocratie,

(1) La commission trilatérale : institution créée par le banquier David Rockefeller et dirigée par Brzezinski ; regroupe des élites dirigeantes de l'Amérique, de l'Europe et du Japon, hommes d'affaires, ministres ou penseurs. Organisée pour resserrer les liens entre les puissances industrielles du monde occidental, la Trilatérale a tissé un réseau de relations personnelles entre les acteurs principaux du champ politique et économique.

Brzezinski a été en quelque sorte le tuteur de Jimmy Carter, il jouait auprès de Carter le même rôle que Kissinger auprès de Nixon. (Voir *Le Monde diplomatique*, septembre 77 : « La politique trilatérale de M. Zbigniew Brzezinski » par Jean-Pierre Cot.) Il faut également savoir que Raymond Barre fait partie de la Trilatérale.

c'est très bien, mais avec une certaine apathie des gens. En fait une démocratie de notables qui confisquent la parole à la base. Or depuis 68, en Amérique comme en France, en démocratie en tout cas, on s'aperçoit qu'il y a de plus en plus de groupes qui revendiquent leurs droits : les femmes, les minorités sexuelles, raciales, etc. Pour la Trilatérale, la démocratie est incompatible avec ce niveau de contestation et de revendication des droits. Le problème de l'Etat, c'est alors d'arriver à modérer cette revendication des droits et à recréer une démocratie apathique. Le projet Peyrefitte, c'est donc bien dans ce cadre qu'il s'inscrit : la volonté de réprimer tout le mouvement social, en encourageant les décisions répressives des juges et en même temps, en faisant comprendre aux citoyens qu'il ne faut pas revendiquer, mais attendre tout de l'Etat. Même s'il n'arrive pas à résoudre tous les problèmes, ce n'est que de Lui qu'il faut attendre les énergies nécessaires.

Denis Morin. — *L'Etat n'a pas attendu la loi Peyrefitte pour réprimer les mouvements minoritaires. Alors quoi de neuf sous le soleil ?*

Le juge Bidalou. — Autrefois la loi était quelque chose qui défendait la liberté, des principes, et avec une certaine pérennité. Mais aujourd'hui le mouvement actuel qui doit interpeller tous les citoyens et pas seulement les juges, tend à faire de la loi un instrument conjoncturel qui doit obtenir une certaine efficacité.

Prenons l'exemple de l'immigration : cela a commencé par une immigration illégale favorisée par l'Etat et le patronat, parce qu'on en avait besoin. Maintenant, avec la crise, il faut éliminer cette immigration : on commence par des pratiques secrètes, puis par des circulaires annulées par le Conseil d'Etat, puis par des décrets, également annulés par le Conseil d'Etat. Mais le gouvernement tenait à appliquer sa politique ; il en arrive donc à se dire qu'il faut changer la loi et il fait passer la loi Bonnet-Stoléru (2).

Avec ce problème des immigrés, le tabou de la loi démocratique a sauté et on reprend cette manipulation de la loi à d'autres niveaux : pour la magistrature, en réformant les statuts, pour l'Education Nationale, avec la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Le projet Peyrefitte, c'est cela.

C'est une perversion des institutions, et dans la situation actuelle, tout ce qui a fait l'originalité de cent cinquante ans de démocratie est remis en question : il n'y a plus la garantie de l'indépendance du juge, la garantie de la loi qui statue sur le long terme, qui garde sa sérénité en dehors des rapports de force conjoncturels.

A partir du moment où il y a la crise, on remet en question tout ce qui fait obstacle au pouvoir, c'est-à-dire tout ce qui est démocratique et protecteur des droits. Le mouvement de précarisation des droits se retrouve dans le projet d'Ornano sur les locataires ; il s'agit encore d'une manipulation de la loi qui dit que maintenant il y a des catégories de populations en France : les apprentis, les immigrés, les vieux, les mères célibataires, les handicapés. Ces gens-là, puisqu'on n'ose pas dire qu'ils sont faits pour vivre en foyer,

alors on leur donne un statut de jouissance précaire. C'est-à-dire qu'on leur refuse le statut du locataire qui donne des droits par rapport au propriétaire : si on paye son loyer on peut exiger la jouissance paisible des lieux, c'est-à-dire un logement convenable. Beaucoup de gens n'auront plus cette possibilité-là.

De même on pourrait citer le contrat de travail, c'est quelque chose qui donne des droits, il faut le précariser en développant le travail intérimaire ou temporaire. Au niveau de la justice l'immovibilité des magistrats est gênante ; on veut des magistrats mobiles attachés au Tribunal de Grande Instance et qui seront désignés tous les mois sur les affaires où l'on statue à juge unique. C'est-à-dire plus de juge d'Instance tout seul, inamovible, comme j'étais à Hayange, mais pour telle affaire, par exemple pour une expulsion d'immigrés, on s'arrangera pour mettre tel juge parce qu'on sait qu'il «fera ce qu'il faut».

Ce mouvement de précarisation accompagne l'attaque de tout ce qui est de tradition démocratique (3).

Denis Morin. — *Tu viens de dire qu'il y a des juges mobiles ; dans l'enseignement il y a des titulaires mobiles qui n'ont plus droit à aucun avantage, il y a une auxiliarisation, une précarisation de toutes les professions, et cela va plus loin car on «balance» l'enseignant qui gêne dans la classe, on le mute ailleurs. C'est ce qui s'est passé pour l'équipe de Woippy en Moselle. On se demande où la répression va s'arrêter, cela finira bientôt par la Cour de Sécurité de l'Etat ?*

Le juge Bidalou. — Moi je crois que le dernier rempart, c'est la liberté. Il faut savoir, contre ceux qui veulent des citoyens apathiques, si, à l'intérieur des institutions, on est capable de développer des mouvements affirmant des droits qui font vivre la démocratie. Il n'y a pas que le Pouvoir en jeu, il y a aussi la bureaucratisation des institutions, qui fait que, de plus en plus, il y a quelques dirigeants... et les autres attendent qu'on leur dise de bouger. C'est à ce niveau-là qu'il faut combattre le Pouvoir.

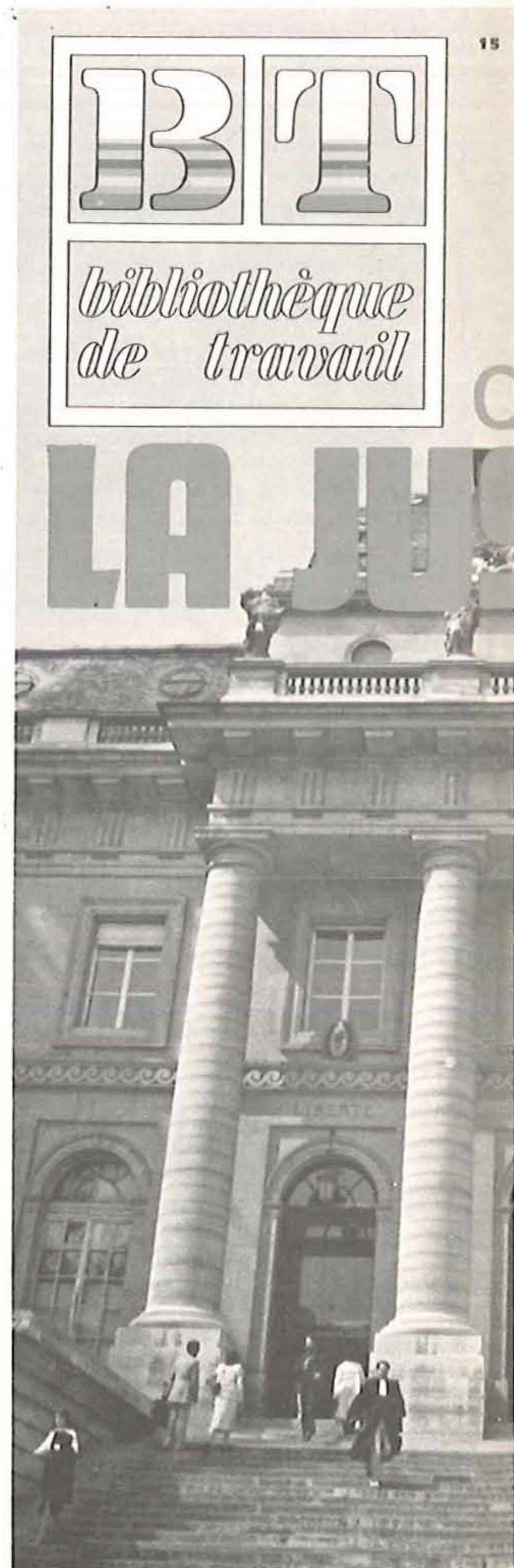
Mais la précarisation, la mobilité aboutissent à des gens qui n'ont plus envie de travailler, et à des fonctionnaires programmés pour ne voir qu'un aspect du problème. Et c'est la dégradation de tout service public, le service public S.N.C.F., comme le service public d'Enseignement.

(2) Le gouvernement a soumis au Parlement, en 79, deux projets de loi, l'un présenté par le Ministre de l'Intérieur M. Bonnet et l'autre présenté par M. Stoléru, secrétaire d'Etat à la condition des travailleurs immigrés. Le premier projet concerne essentiellement l'entrée en France et le séjour des étrangers ; le second concerne à la fois le travail et le séjour en France. Soigneusement dissociés par le gouvernement qui a cherché ainsi à esquiver un débat général sur l'immigration, ces projets donnent à l'administration des possibilités de contrôle plus serré encore sur le séjour et le travail des étrangers en France. Ces projets sont liés à la conjoncture économique et au chômage, mais le but est aussi de montrer à une opinion publique, supposée xénophobe dans sa majorité, que le gouvernement, dans une période difficile, protège ses nationaux. (Voir la revue *Actes* n° 23, 1979 : «Immigrés : deux projets de loi dangereux», pp. 23 à 46 pour l'analyse de ces projets de loi.)

(3) Précaire : «Qui ne s'exerce que grâce à une autorisation, révocable.»

Est-ce rétrograde de défendre le service public ? Au contraire je trouve que la notion de service public est une logique qu'on n'a pas menée jusqu'au bout. La S.N.C.F. dit : «On ferme telle ligne et on met un service d'autocar et puis après on ferme la ligne d'autocar» ; puis on met des voitures particulières et enfin à cause des accidents de la route, on oblige au port de la ceinture de sécurité... Est-ce cela un service public ? Le problème n'est-il pas d'avoir une politique globale sur les transports en général ?

Marie-Noëlle Bonnisseau. — *Pour l'enseignement, la notion de service public serait aussi à creuser : quel service public pour les enfants défavorisés ? C'est comme si on disait aux gens dans un supermarché : «Vous remplissez vos caddy, vous payez à la sortie, mais*



BT

bibliothèque
de travail

LA JU

vous n'avez pas le droit d'emporter votre marchandise.» En effet, ces gens-là paient leurs impôts, comme tout le monde, mais ils n'ont pas le droit au savoir.

Le juge Bidalou. — Il y avait avant un problème de culture, d'accèsion des classes défavorisées à la culture, mais de plus en plus maintenant c'est d'accéder à un modèle de culture, à des normes de comportement qu'il s'agit. La culture, chacun peut en avoir l'accès parce qu'elle vient de tous les côtés...

Marie-Noëlle Bonnisseau. — *Mais les gosses ont une culture ! On fait le vide et on en colle une autre à la place...*

Le juge Bidalou. — Tandis que les comportements, ce sont vraiment l'éma-

nation des besoins immédiats de la couche dirigeante.

Dans mon affaire, je m'aperçois que ceux qui me défendent sont des gens qui peuvent avoir un point de vue universel, parce qu'ils ne sont pas casés dans la société, ou alors des gens qui, par leur statut, par leur profession, ont l'habitude de surmonter tout cela, à moins que ce ne soit par la contestation qu'ils mènent.

Marie-Noëlle Bonnisseau. — *Au niveau du Syndicat de la Magistrature, quel est le soutien apporté ?*

Le juge Bidalou. — Le Syndicat de la Magistrature vit sur un malentendu ; il s'est créé après Mai 68, et à ce moment-là, soit il devenait un mouvement qui voulait prendre en charge la réappropriation de la justice par le peuple, soit c'était un mouvement qui revalorisait l'image du juge social, au moment où son autorité était remise en cause. Je crois que ce qui l'a emporté, c'est la tendance à être un juge «revalorisé» en devenant un juge de gauche...

Ce que je combats à l'intérieur du syndicat de la magistrature, c'est ce mouvement qui a fait du juge un juge de gauche, soutenu par les syndicats de gauche, par les partis de gauche, mais qui en fait ne remet pas en cause la justice. Ce qu'on lui demande, c'est de continuer comme avant, ne rien changer à la justice, appareil d'Etat, de répression, et appareil hiérarchique. Ils nous disent : «A tout cela, on ne peut rien. Vous êtes juges de gauche, quand le pouvoir changera, vous serez avec nous.» Mais pas question de changer la pratique, si bien que depuis dix ans la justice en est toujours au même point, c'est-à-dire que quand l'Etat veut une répression sur un problème donné, la répression passe en général.

Marie-Noëlle Bonnisseau. — *C'est exactement la même différence entre les syndicats et les mouvements pédagogiques. Les syndicats disent : «Revalorisons le métier d'instituteur...» mais ils ne mettent pas du tout en question ce que peut être la pratique pédagogique. La volonté de changer la pratique elle se trouve à l'intérieur de mouvements pédagogiques comme l'I.C.E.M. La répression, d'ailleurs s'abat sur nous et non sur les syndicats qui ne remettent pas du tout en question les normes imposées dans l'école. Ils ne gênent pas. Certes ils prétendent lutter contre l'échec scolaire, mais comment ? En faisant en sorte que tout le monde acquière les normes de la classe dominante...*

Le juge Bidalou. — Le syndicat de la magistrature, lui non plus, ne prend pas de recul par rapport aux mécanismes du pouvoir, et il les reproduit.

Denis Morin. *Et le Mouvement d'Action Judiciaire ?*

Le juge Bidalou. — Il a essayé, mais il est mort. Le Syndicat de la Magistrature aurait la possibilité de faire autre chose. Les magistrats, au départ, ont tous envie de faire les choses bien. Mais ce qu'on constate, c'est qu'au bout de quatre ou cinq ans, ils s'intègrent.

Regardez ce qui s'est passé pour ma défense : ceux qui ont bougé, et je m'en doutais, ce sont les jeunes promotions, les auditeurs de justice, magistrats sta-

giaires. Ils ont fait une motion en disant : «La justice que nous rendons ne sera pas celle de M. Peyrefitte», en solidarité avec Jean-Pierre Michel.

Pendant ce temps le syndicat faisait un communiqué officiel, sans entreprendre d'action parce que c'était les vacances ! Ce n'est que demain et après-demain qu'il se réunit pour la première fois ? (4) Le ministre a fait pression sur les auditeurs de justice en les menaçant de radiation. La stratégie du pouvoir est donc de dire à ceux qui veulent modifier la société : «Je vous attaque, j'attaque telle façon de penser, j'attaque le statut, la profession, et si vous n'êtes pas capable de riposter au niveau où moi je vous attaque, c'est comme si vous n'aviez rien fait et j'intègre déjà votre futur comportement dans ma stratégie.»

Le projet Peyrefitte, pour moi, c'est : «Juges, je vous connais, je sais que je vais vous attaquer dur, mais je sais que vous allez riposter de telle façon et moi je n'ai pas peur, j'ai déjà intégré votre contestation dans ma stratégie.»

C'est ce qui s'est passé : Peyrefitte a vu en juin à Paris une manifestation appelée par quarante organisations (C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., etc., des syndicats des avocats, des juristes) ; résultat : deux cents, trois cents personnes, cent mètres de manif, voilà comment s'est terminée la contestation qu'on a vue partout. La manifestation la plus foireuse depuis dix ans...

Et il faut repartir à l'attaque en septembre, puisque le projet va au Sénat. Mais on n'en parle pas, tout le monde est découragé. Il faut que ceux qui ont envie de se battre trouvent d'autres moyens.

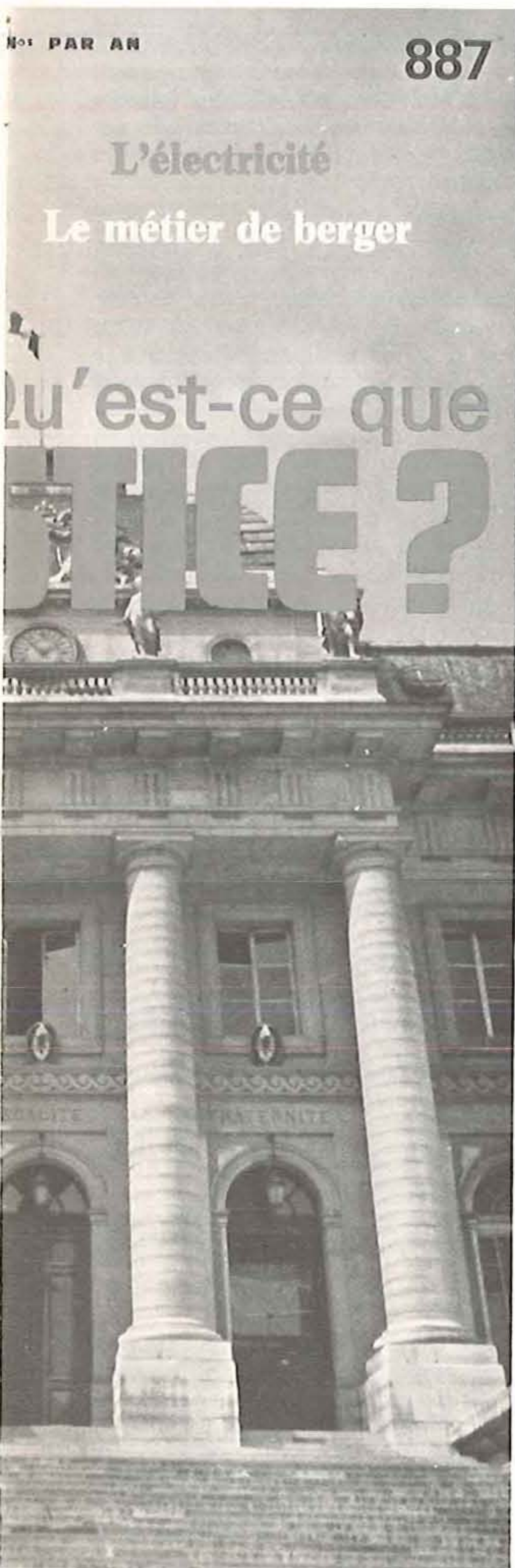
Marie-Noëlle Bonnisseau. — *Pourquoi la manif était-elle foireuse ?*

Le juge Bidalou. — Le problème est de faire la liaison du droit avec le peuple, et les juristes ne l'ont pas faite. On est resté piégé, en allant sur le terrain du ministre et en lançant dans le public une discussion sur les termes du texte. On a refusé de voir, les magistrats ne pouvaient pas le voir, mais de l'extérieur on pouvait le leur dire, que ce ne sont pas les textes qui font la répression : la justice du 23 mars est passée et il n'y avait pas les textes. Avec n'importe quel texte, on a la répression qu'on veut. Ce qui était important dans le projet Peyrefitte c'était d'agir sur l'esprit d'application des lois, c'est-à-dire de faire comprendre aux magistrats que s'ils sont répressifs des mouvements sociaux, ils seront bien vus du pouvoir, donc qu'ils peuvent réprimer. En même temps, cela a montré que l'opposition n'existe pas.

Marie-Noëlle Bonnisseau. — *Si les juges n'ont pas réalisé la réappropriation de la justice par les gens, les syndicats l'ont-ils fait ?*

Denis Morin. — *Justement je voudrais intervenir à ce propos. Nous constatons que devant un marginal, un déviant, un anti-conformiste, les syndicats s'empressent de le traiter d'«irresponsable». N'y a-t-il pas là une erreur, historique d'ailleurs, car si la répression*

(4) Cette interview est réalisée en septembre 80.



se fait de plus en plus facilement, c'est parce que tous les syndicats et partis de gauche refusent de prendre en compte les cas individuels de répression. Le démantèlement de l'équipe pédagogique de Woippy en Moselle, a sonné le glas de ce qui pouvait rester comme expérience pédagogique dans le département, et l'équipe de Marly est actuellement sabotée par l'Inspection Académique...

Marie-Noëlle Bonnisseau. — Vont-ils enfin comprendre que faire le jeu du pouvoir n'apporte rien ?

Denis Morin. — Que penses-tu de l'attitude des syndicats devant les problèmes de répression ?

Le juge Bidalou. — J'étudie le syndicat depuis deux ans et demi, et je le conteste justement, pour qu'il ait au moins des actions de lutte contre la répression. Dès que j'ai été suspendu, j'ai suspendu mon adhésion au syndicat en leur disant : « Est-ce que vous voulez continuer à être l'avant-garde de la répression et l'arrière-garde de la magistrature ? »

Ils sont effectivement l'avant-garde de la répression, car c'est eux qui intériorisent le plus la répression ; il disent : « Nous voulons voir le dossier, c'est un réflexe de juriste... » Or un vrai réflexe de juriste, c'est la présomption d'innocence. De plus ce n'est pas parce que l'Etat s'est fâché contre quelqu'un, que le ministre est intervenu, que la solidarité doit disparaître. S'ils étaient solidaires avant, ils sont encore solidaires après. La solidarité, cela devrait être la première valeur d'un syndicat. Eh ! bien, non, ils ont une réaction de classe, et se retirent frioleusement, puisque le ministre s'est fâché...

Mis en présence du dossier, ils le critiqueront, pour justifier leur propre insuffisance. C'est pourquoi, j'ai décidé de leur

présenter mon dossier en assemblée générale, en présence de gens extérieurs, ce qui n'aura pas du tout le même effet.

Denis Morin. — Cela s'est passé exactement comme tu le dis, lorsque j'ai été radié de l'enseignement pour avoir présenté des travaux d'élèves au C.F.E.N., plutôt que de dissenter sur la preuve par neuf. Mon dossier a été déclaré « véreux » par le S.N.I. Ce n'est que l'occupation de l'Inspection Académique par les membres du comité de soutien, et l'action des parents d'élèves qui m'ont permis d'être réintégré.

Le juge Bidalou. — Je crois que les syndicats en France n'ont pas compris la portée des dissidents soviétiques. C'est comme si les syndicats disaient à ces gens qui ont affirmé une position de contestation : « Camarades, attendez, le rapport de force des masses n'est pas encore créé... »

Ils n'ont pas compris la valeur de l'individu dans une société bureaucratique. Dans cette société, l'individu qui affirme des valeurs peut trouver le rapport de force.

Denis Morin. — Il est intéressant de faire connaître une affaire comme la tienne, parce qu'elle est, comme toutes les affaires qui sont survenues dans les mouvements pédagogiques, des analyseurs du pourrissement des institutions...

Le juge Bidalou. — Moi, je dis bureaucratisation.

Denis Morin. — Si on avait analysé ces cas de répression, on aurait peut-être d'autres perspectives pour aboutir que celles des élections présidentielles.

Le juge Bidalou. — L'intellectuel n'existe plus. Jusque-là, l'intellectuel savait que ses idées n'étaient pas un petit gadget, mais avaient des répercussions dans la société. Ils sont maintenant des gens fermés sur eux-mêmes, sur leurs institutions et c'est cela qui enraye toute remise en cause.

Denis Morin. — Le pouvoir peut alors mettre en place, comme en Allemagne, un réseau bien tissé d'interdictions professionnelles.

Le juge Bidalou. — Non, je ne crois pas qu'il s'agisse d'interdictions professionnelles. C'est la bureaucratisation des institutions, la méconnaissance des individus. Ce qui guide, c'est la peur. Peur de perdre le pouvoir. Leur seule stratégie, c'est d'imposer une force en disant : « C'est nous le pouvoir. » Ils se persuadent qu'ils vont garder le pouvoir en disant cela. Mais à la limite, le projet Peyrefitte, ils ne savent pas ce que cela peut leur apporter, ce qu'ils peuvent en faire. Pour les députés de la majorité, c'est un penum, de repartir discuter au Sénat. Pour les syndicats aussi, c'est un penum de repartir à l'attaque du projet. Le projet de contrôle social, on a l'impression qu'il se fait en dehors des individus, il y a une aliénation complète de la société à ce qu'elle fait.

Analyste, oui effectivement, je l'ai été, en marquant les conflits par écrit, en notant les réactions pour les intégrer, puis les anticiper... Il doit y avoir une stratégie de la contestation individuelle, jouant la liaison avec la contestation collective. La contestation, ce n'est pas pour détruire

la société, d'ailleurs, en tant que juge, je ne peux pas dire autre chose, mais c'est pour lui permettre de se perpétuer en tant que société démocratique. C'est-à-dire que je considère la contestation comme une activité parfaitement recommandable et à développer. Et aussi la provocation, puisque étymologiquement, la provocation c'est aller au devant de la parole de l'autre, c'est donc renouer le dialogue démocratique, et donc permettre de sortir de la crise.

D'ailleurs, Giscard d'Estaing a dit à propos de l'artisanat, qu'il faut encourager l'initiative individuelle, pour lutter contre les pesanteurs bureaucratiques...

Marie-Noëlle Bonnisseau. — Alors, tu es un artisan de la justice !

Le juge Bidalou. — Même Peyrefitte dit dans son livre (*Le Mal Français*) que la liberté d'initiative est la plus précieuse des libertés. Dans *Le Monde*, Blandine Barret-Kriegel demande à l'intellectuel d'avoir de la rigueur et de l'irrespect. Il y a une aliénation de la bourgeoisie à ce qu'elle dit : elle dit des choses parce que cela fait bien, mais elle est incapable de les faire suivre d'actes et de pratiques.

Marie-Noëlle Bonnisseau. — Je crois aussi qu'elle dit cela, tout en sachant que si certains commencent à mettre en pratique les belles idées, ils vont se faire taper dessus. Par exemple dans les textes officiels de l'Education Nationale, il y a écrit qu'il faut « favoriser la spontanéité de l'enfant » (I.O. de français 72) ou « organiser sa classe en démocratie » (I.O. de 6^e). Mais si tu fais cela, le résultat ne se fait pas attendre : blâme, mutation d'office, radiation... Il faut croire que tout cela est écrit mais pour ne pas être mis en pratique.

Le juge Bidalou. — C'est cela, il y a la loi, mais en fait, il faut appliquer la norme, c'est-à-dire quelque chose qui n'est pas écrit mais qui relève du comportement... En même temps, il y a cinq ans, on faisait de grands discours en disant qu'il fallait que les juges sortent du Néolithique. En voyant le dossier que j'ai, cela veut dire qu'il faut sortir du Néolithique pour passer derrière le rideau de fer ; c'est-à-dire que maintenant tout est contrôlé et c'est cela leur progrès...

Certes, il y a encore de vieux républicains dans la magistrature, je suppose que dans l'enseignement c'est pareil, puis il y a des jeunes qui sont idéalistes, mais disons que depuis quelques années, on a fabriqué une classe d'arrivistes. Ils se considèrent comme des technocrates et des fonctionnaires. Ce sont eux qui détruisent plus sûrement que n'importe quel projet les volontés démocratiques.

Denis Morin. — Dans l'enseignement primaire, il y a les directeurs d'école, qui soutenus par les syndicats, veulent un statut.

Marie-Noëlle Bonnisseau. — Ce sont souvent ceux qui ont de bons rapports avec l'inspection, c'est ce qu'on a pu remarquer en écrivant un livre, qui va bientôt paraître, sur les rapports d'inspection. Nous voudrions que le prochain interview soit celui d'un inspecteur qui ne réprime pas quand le pouvoir le lui demande...

